

Zeitschrift: Arbido

Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz

Band: 18 (2003)

Heft: 11

Artikel: 5 années d'indexation RSWK/SWD à la Bibliothèque nationale suisse

Autor: Landry, Patrice / Frei, Urs

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-769968>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

5 années d'indexation RSWK/SWD à la Bibliothèque nationale suisse¹



■ Patrice Landry



■ Urs Frei

Bibliothèque nationale suisse
Berne

Au début des années 1990, la Bibliothèque nationale (BN) s'est engagée dans un long processus de réorganisation qui a mené à une révision générale de ses prestations. C'est dans ce contexte que le catalogue matières, créé en 1895 et basé sur la Classification décimale universelle (CDU)² avec des intitulés allemands, fut évalué en fonction des nouvelles normes de services de la bibliothèque et selon les normes bibliographiques internationales actuelles. Il était essentiel qu'un nouvel accès matières soit créé selon un langage d'indexation contrôlé à partir de règles d'indexation précises dans un environnement de partage et d'échanges bibliographiques. Cette approche devait permettre la production d'une indexation de meilleure qualité pour les clients internes et externes de la bibliothèque. C'est pourquoi la Bibliothèque nationale a choisi la norme d'indexation *Regeln für den Schlagwortkatalog* (RSWK) et la *Schlagwortnormdatei* (SWD) qui est généralement considérée dans la communauté des bibliothèques allemandes comme étant la norme d'indexation de facto pour les pays germanophones.

Au mois de juin 1997, la direction de la Bibliothèque nationale a accepté la recommandation d'adopter la norme RSWK/SWD. Le choix d'un langage d'indexation allemand représentait le choix le plus évident pour la bibliothèque. La langue principale des collaborateurs et collaboratrices de la BN est l'allemand et 60% des documents acquis sont dans cette langue. Ceci correspond généralement à la réalité linguistique et culturelle de la Suisse dont la

majorité de la population est germanophone. Afin d'offrir un accès matières dans d'autres langues, dont le français, la BN participe à la réalisation d'une solution d'accès matières multilingue dans le cadre du projet européen MACS³.

Mise en œuvre

Parmi les tâches prioritaires identifiées pour introduire avec succès cette norme, la formation a été jugée comme la plus essentielle. Un programme de formation d'une durée de six mois a été établi qui comprenait une étape d'auto-formation (exercices et présentations personnelles de l'application du SWD/RSWK dans des domaines précis) et une formation formelle donnée par deux collaborateurs de Die Deutsche Bibliothek (DDB). Dès le début de l'indexation RSWK/SWD à la BN au mois de février 1998, les notices d'indexation furent vérifiées par les collègues de Die Deutsche Bibliothek. De plus, les nouvelles vedettes SWD créées selon les règles RSWK et saisies dans la base de production ILTIS de la DDB furent également contrôlées. Grâce à cette coopération avec DDB, la BN était assurée que les règles d'indexation seraient appliquées correctement et qu'une bonne qualité d'indexation permettrait un accès matières efficace à ses collections.

Une deuxième tâche à accomplir concernait l'utilisation des notices d'autorités SWD dans le format MARC21. En collaboration avec DDB, un programme de conversion des notices d'autorités du format PICA au format MARC21 a été développé. Le processus de travail de l'indexation fut organisé pour que seules les notices SWD nécessaires à l'indexation soient copiées de la base de production de DDB par le biais d'un programme de conversion dans la base Helveticat. C'est ainsi que la BN a décidé de ne pas charger pour le moment tout le fichier d'autorités SWD dans sa base de production.

Avant la mise en production, une dernière décision devait être prise au sujet de l'affichage des vedettes dans l'index matières. A la suite d'un processus de discussion et de consultation, la BN a pris la décision d'afficher les vedettes-matières selon l'approche pré-coordonnée (chaines de vedettes) et tout en appliquant les codes de permutation afin d'améliorer les possibilités de recherche et de repérage de vedettes. Cette application proposée par les RSWK est une des variantes possibles, l'autre étant d'afficher les vedettes séparément comme le font, par exemple, la Bibliothek der Hochschule St. Gallen et la Zentral- und Hochschulbibliothek Luzern. Afin de compenser cette charge de travail supplémentaire pour la production d'une indexation pré-coordonnée, des applications informatiques (macros) furent développées pour la création de chaînes et pour copier efficacement des vedettes dérivées.

Production

Durant les cinq dernières années, une moyenne de 15 000 documents ont été indexés annuellement. Ce nombre représente environ 65% des documents acquis et catalogués à la BN⁴. Environ 40% des indexations SWD/RSWK de grande qualité peuvent être dérivées dans les notices bibliographiques contenues dans les bases de données de Die Deutsche Bibliothek, des réseaux allemands de bibliothèques et de certaines bibliothèques suisses. Ceci équivaut à l'économie d'un poste de travail consacré uniquement à l'indexation. Durant la même période, 37 000 vedettes d'autorités SWD ont été saisies dans le fichier d'autorités de la base Helveticat de la BN. De ce nombre, 30 427 vedettes ont été copiées de la base d'autorités allemande. Ceci signifie que 82% des vedettes utilisées pour l'indexation de documents helvétiques étaient disponibles dans le fichier SWD. La BN a également créé et contribué 5000 nouvelles autorités, principalement des vedettes noms de personnes, noms géographiques et de collectivités qui concernent la Suisse. Durant cette période, la productivité du service est passée de 3,3 documents indexés par heure en 1998 à une moyenne de 3,6 documents aujourd'hui.

Vers une coopération suisse dans l'indexation SWD/RSWK

La participation de la BN dans le Groupe de rédaction SWD (SWD-Redaktionsgruppe) qui regroupe les représentants des réseaux de bibliothèques allemandes et autrichiennes, l'a encouragée à jouer un rôle plus actif dans le domaine de l'indexation en Suisse. Comme membre rédactionnel SWD, la BN a la responsabilité de soumettre à DDB de nouvelles vedettes SWD créées par n'importe quelle bibliothèque en Suisse selon certaines conditions minimales. La BN a commencé à assumer ce rôle en 2002 en collaborant dans un projet avec la Zentral- und Hochschulbibliothek

¹ Cet article est une version condensée d'une présentation donnée lors de la conférence IFLA Berlin 2003. Voir http://www.ifla.org/IV/ifla69/papers/033f_transLandry.pdf

² L'accès à ce catalogue est maintenant disponible par Internet sous: <http://www.coris.ch/newbns/Francais/menu.asp>

³ <http://infolab.kub.nl/prj/macs/prototyped.html>

⁴ Le choix des documents qui reçoivent un traitement matières selon RSWK / SWD est fait selon la «Politique d'indexation matières à la Bibliothèque nationale», voir <http://www.snl.ch/f/download/indexpol.pdf>

Luzern pour évaluer la faisabilité de soumettre des nouvelles vedettes à la BN. Cette initiative a permis à la BN de conclure un accord de collaboration avec cette bibliothèque de Lucerne et a incité la bibliothèque à faire une étude de faisabilité⁵ pour la mise sur pied d'un réseau SWD suisse. A la suite d'une enquête auprès des bibliothèques cantonales et universitaires, il est apparu clairement que plusieurs d'entre elles seraient intéressées d'acheminer de nouvelles vedettes à la base SWD via la BN. Il y a donc de bonnes chances qu'une coopération entre la BN et les bibliothèques suisses se concrétise dans le développement des SWD. Une proposition de coopération devrait être faite dans les prochains mois. ■

→ Deutschsprachige Version folgt in einer der nächsten *Arbido*-Ausgaben.

contact:

E-mail: patrice.landry@slb.admin.ch

⁵ Voir la version externe (en allemand seulement) de cette étude sous: <http://www.snl.ch/f/download/mach.pdf>

L'ISIL: nouvelle norme pour l'identification des bibliothèques et organisations analogues

■ **Pierre Clavel**
Bibliothèque nationale suisse
Berne

Depuis 1904, année de publication du premier répertoire des périodiques, les bibliothèques suisses sont identifiées par les sigles RP que nous connaissons tous.

Aujourd'hui, plusieurs facteurs exigent de nouvelles caractéristiques des identificateurs des bibliothèques:

- l'automatisation de nombreux processus dans les bibliothèques,
- la possibilité d'effectuer des recherches distribuées,
- l'apparition du contrôle d'accès à des ressources électroniques,
- le développement des commandes et de la facturation électroniques,
- l'intensification des échanges électroniques avec l'étranger.

Dans ce nouvel environnement, les identificateurs des bibliothèques devraient être univoques à l'échelle mondiale et plus seulement à l'échelle nationale, et doivent pouvoir être traités par des ordinateurs en tous genres.

Or, les systèmes d'identificateurs mis en place par la plupart des pays n'offrent aucune garantie à cet égard. Pour résoudre ce problème, un groupe de travail de l'Organisation internationale de normalisation (ISO)¹ a travaillé dès 1995 à la conception d'une norme internationale. Le résultat de ces travaux est la norme ISIL (*International Standard Identifier for Libraries and Related Organizations = Identificateur international normalisé pour les bibliothèques et organisations liées*, ISO 15511), approuvée en septembre 2003.

Grâce à la coopération entre comités ISO et autres institutions de normalisation, d'autres normes prévoient déjà d'intégrer l'ISIL, notamment ISO 23950/ Z39.50 et EAD (*Encoded Archival Description*).

La norme ISIL prévoit qu'une «agence nationale appropriée dont le rôle est largement accepté dans le secteur des bibliothèques» se charge d'assigner les codes ISIL et d'en tenir un registre avec les nom et adresse des bibliothèques correspondantes. Administrant déjà les sigles RP/PI, la Bibliothèque nationale suisse (BN) a tout naturellement jugé qu'il serait de son devoir de faire de même avec l'ISIL. Après consultation du Comité BBS et de la CBU (Conférence des bibliothèques universitaires), elle a commencé dès 1998 à réfléchir à la future introduction de la norme. Elle a d'emblée intégré l'ISIL dans le développement de la base de données des adresses RP/PI et du Répertoire des fonds manuscrits.

La norme ISIL définit les exigences minimales des identificateurs de bibliothèques, en laissant toutefois à chaque pays une large marge de manœuvre dans la définition des éléments qui lui sont propres. Les pays sont encouragés à réemployer leurs identificateurs existants puis, lors de l'attribution de nouveaux codes, d'inclure le code régional².

Les sigles RP/PI, qu'il serait naturel de reprendre, posent tout d'abord un double problème par rapport à la norme, en cela qu'ils contiennent des lettres accentuées et font la distinction majuscules-minuscules³. De plus,

¹ Comité technique «Information et documentation» TC 46, / Sous-comité «Interopérabilité technique» SC 4, Groupe de travail «Codes pour les bibliothèques» WG 8

² Tel que défini dans ISO 3166-2; pour la Suisse, il s'agit des abréviations à deux lettres des cantons.

³ Les caractères d'un code ISIL doivent être choisis parmi les chiffres arabes, les lettres latines non accentuées et sans tenir compte de la casse, ainsi que les trois signes de ponctuation barre oblique, tiret et deux-points.

⁴ Code de pays selon ISO 3166-1 suivi d'un tiret.

ils sont spécifiquement prévus pour le prêt entre bibliothèques, alors que l'ISIL a une portée plus large: peut recevoir un code ISIL toute organisation «responsable d'une action ou d'un service dans un environnement bibliographique».

Par ailleurs, si des codes «parlants» présentent des avantages (par exemple, on peut reconnaître à partir d'un sigle RP/PI dans quelle localité se trouve la bibliothèque et parfois même son nom), ce sens peut être trompeur: des bibliothèques peuvent changer de localité (et même de canton), sans changer de sigle. Enfin, rien ne prévient les sigles d'une erreur de saisie, ce qui peut poser des problèmes de sécurité.

C'est pourquoi la BN, dans la conception des identificateurs ISIL suisses, a opté pour des codes sans contenu sémantique et se terminant par un caractère de contrôle analogue à celui des ISBNs et ISSNs. Un code ISIL suisse se compose donc de l'étiquette «ISIL», du préfixe requis par la norme «CH-», d'un nombre de six chiffres, et d'un tiret suivi du caractère de contrôle, ce dernier pouvant être un chiffre ou la lettre «X», par exemple «CH-000207-X». Un code ISIL a été attribué à toutes les bibliothèques participant notamment aux collaborations nationales que sont le prêt entre bibliothèques et le Répertoire des fonds manuscrits. Le registre des bibliothèques peut être consulté à l'adresse <http://ageco.snl.ch/librodb/?language=fr> (remplacer les deux dernières lettres par «ge», «it» ou «en» pour les autres langues), rubrique «Organisations». Toute bibliothèque ne participant à aucune de ces collaborations nationales mais désirant recevoir un code ISIL pour ses échanges électroniques pourra en faire la demande à la BN dès 2004 à l'adresse pretinter@slb.admin.ch

Même si codes ISIL et sigles RP/PI ont tous deux une fonction d'identificateurs de bibliothèques, il n'est pas prévu actuellement que les premiers remplacent les seconds. Les sigles RP/PI restent donc, du moins pour un certain temps encore, les identificateurs du prêt entre bibliothèques.

Il est certain que des applications informatiques capables d'employer l'ISIL dans les échanges électroniques apparaîtront sur le marché ces prochaines années. En introduisant la norme sans plus attendre, la BN a pris les devants et offre un outil bien adapté à l'évolution technique des services que fournit la communauté bibliothéconomique et documentaire suisse à ses usagers. ■

→ Deutschsprachige Version folgt in einer der nächsten *Arbido*-Ausgaben.

contact:

E-mail: pierre.clavel@slb.admin.ch